



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00185

Numéro SIREN : 800 010 951

Nom ou dénomination : 2PS

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2017 sous le numéro de dépôt 7882

Certificat Conforme aux écritures

Comptes Comptables

7882



COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

SASU 2PS

Activité : Services d'aménagement paysager

Capital : 5000 €

5 rue Gustave Eiffel

77220 TOURNAN EN BRIE

Siret : 80001095100013

Comep.

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Autres informations</i>	15

COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Comptes annuels

Comep.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 120	394	726	950
Autres immobilisations corporelles	6 000	779	5 221	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 620	1 173	7 447	2 450
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	66 550	5 990	60 560	13 246
Autres créances	21 017		21 017	9 608
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	39 668		39 668	35 045
Charges constatées d'avance (3)	206		206	132
TOTAL ACTIF CIRCULANT	127 440	5 990	121 450	58 031
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	136 060	7 163	128 898	60 481

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

31/12/2016

31/12/2015

CAPITAUX PROPRES

Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	16 438	6 134
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	37 210	20 304
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	59 148	31 938

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs
 Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Provisions pour risques
 Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**DETTES (1)**

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 033	2 021
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 604	15 724
Dettes fiscales et sociales	33 323	10 798
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 790	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	69 749	28 543
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	128 898	60 481

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

(1) Dont à plus d'un an (a) 69 749 28 543

(1) Dont à moins d'un an (a) 69 749 28 543

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	211 026		211 026	167 766
Chiffre d'affaires net	211 026		211 026	167 766
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			300	
Autres produits				3
Total produits d'exploitation (I)			211 326	167 768
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			153 790	129 991
Impôts, taxes et versements assimilés			3 337	491
Salaires et traitements			7 245	6 553
Charges sociales			637	643
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 003	130
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				5 990
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2	6
Total charges d'exploitation (II)			166 014	143 803
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			45 312	23 965
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				92
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				92
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				-92
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			45 312	23 874

Compte de résultat (suite)

31/12/2016

31/12/2015

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)**Charges exceptionnelles**

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total charges exceptionnelles (VIII)**RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)**

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

Total des produits (I+III+V+VII)**Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)****BENEFICE OU PERTE**

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe

Comep.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2PS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 128 898 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 37 210 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/05/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 444 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 120			1 120
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		6 000		6 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 120	6 000		7 120
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 500			1 500
Immobilisations financières	1 500			1 500
ACTIF IMMOBILISE	2 620	6 000		8 620

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 000		6 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 000		6 000

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
Virements vers l'actif circulant
Cessions
Scissions
Mises hors service

Diminutions de l'exercice

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	170	224		394
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		779		779
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	170	1 003		1 173
ACTIF IMMOBILISE	170	1 003		1 173

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 89 273 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 500		1 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	66 550	66 550	
Autres	21 017	21 017	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	206	206	
Total	89 273	87 773	1 500

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 5,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 69 749 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 604	29 604		
Dettes fiscales et sociales	23 323	23 323		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 823	16 823		
Produits constatés d'avance				
Total	69 749	69 749		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	12 533			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 123
Dettes provis. pr congés à payer	182
Charges sociales s/congés à payer	36
Charges sociales - charges à payer	99
Total	2 441

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	206		
Total	206		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .

2PS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 5 rue Gustave Eiffel

77220 TOURNAN EN BRIE

800 010 951 RCS MELUN

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE EN **DATE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le trente juin, à onze heures ,

Monsieur Serge SERVIABLE, agissant en qualité d'associé unique et président de la société 2PS, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes éligibles à l'abattement de 40% peuvent être taxés à la source au taux de 21 % avant d'être imposés au barème de l'impôt sur le revenu.

Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Le président précise que les dividendes pourront être exonérés de cet acompte si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 15,5% de prélèvements sociaux.



PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 135 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui ont donné lieu à une imposition de 45 €.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 37 209.9 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	37 209.90 €
- Une somme de	24 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	24.00 €
- et le solde, soit	13 209.90 €
au compte "Report à Nouveau"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 24.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2017, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2015	10 000.00	10.00	10 000.00	0.00	11 814.00	11.81
31/12/2014	0.00				0.00	0.00

TROISIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

~~L'associé unique~~

L'associé unique

2PS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 5 rue Gustave Eiffel

77220 TOURNAN EN BRIE

800 010 951 RCS MELUN

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Le soussigné Serge SERVIABLE, associé unique et président de la société 2PS, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

Présentation des comptes

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

	BILAN Durée	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		726	950	-23.57
Autres immobilisations corporelles		5 221		100.00
Total des immobilisations corporelles		5 947	950	525.83
Autres immobilisations financières		1 500	1 500	0.00
Total des immobilisations financières		1 500	1 500	0.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		7 447	2 450	203.93
ACTIF CIRCULANT				
Clients et comptes rattachés		60 560	13 246	357.20
Autres créances		21 017	9 608	118.74
Créances		81 577	22 854	256.94

Disponibilités	39 668	35 045	13.19
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	39 668	35 045	13.19
Charges constatées d'avance	206	132	55.83
TOTAL ACTIF CIRCULANT	121 450	58 031	109.29
TOTAL ACTIF	128 898	60 481	113.12
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	5 000	5 000	0.00
Réserve légale	500	500	0.00
Report à nouveau	16 438	6 134	167.97
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 210	20 304	83.26
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	59 148	31 938	85.20
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dettes financières diverses	3 033	2 021	50.06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 604	15 724	88.28
Dettes fiscales et sociales	33 323	10 798	208.60
Autres dettes	3 790		100.00
TOTAL DETTES	69 749	28 543	144.37
TOTAL PASSIF	128 898	60 481	113.12

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2016	31/12/2015	Ecart %
Durée	12 mois	12 mois	
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	211 026	167 766	25.79
Coût des achats et charges externes	153 790	129 991	18.31
VALEUR AJOUTEE	57 236	37 775	51.52
Impôts, taxes et versements assimilés	3 337	491	579.71
Charges de personnel	7 882	7 195	9.54
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	46 017	30 088	52.94
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	300		100.00
Autres produits		3	-99.66
Dotations aux amortissements et provisions	1 003	6 120	-83.61
Autres charges	2	6	-64.83

RESULTAT D'EXPLOITATION	45 312	23 965	89.07
Résultat financier		-92	-100.00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	45 312	23 874	89.80
Résultat exceptionnel	-135	-45	-200.00
Impôt sur les bénéfices	7 967	3 525	126.01
RESULTAT NET COMPTABLE	37 210	20 304	83.26

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 211 026 € contre 167 766 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 25.79 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 166 014 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 1 003 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 7 195 € à 7 882 €, soit une progression de 9.54 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 1 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 45 312 € contre 23 965 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 89.07 %.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -135 €, contre -45 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 7 967 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 37 210 €, représentant 17.63 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 83.26 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 20 304 €, soit 12.1 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de 37 209.9 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	37 209.90 €
- Une somme de	24 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	24.00 €
- et le solde, soit	13 209.90 €
au compte "Report à Nouveau"	

Le dividende par titre s'élèvera ainsi à 24.00 €.

Il sera mis en paiement à compter du jour de l'assemblée et au plus tard le 30 septembre 2017, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je prends acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2015	10 000.00	10.00	10 000.00	0.00	11 814.00	11.81

31/12/2014	0.00				0.00	

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 135 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

L'impôt supplémentaire en résultant pour la société s'élève à 45 €.

Le président

